

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Lit-  
terature, & autres remarques curieuses.*

J U I N 1717.



A LUXEMBOURG;  
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
& Marchand Libraire.

---

M. DCC. XVII.

*Avec Privilege de Sa Sacré Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N aura soin de faire paroître ce Journal regulierement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets ( franc de port ) au Sienr André Chevalier , Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement ; on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage , qui a commencé en Juilliet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes qui remonte jusques à la Paix de Risvick ; ceux qui voudront en faire des corps complets peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Païs : de même que les Mémoires des Sciences & des Arts, de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

## LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matieres du tems.*Contenant aussi quelques Nouvelles de Lit-  
terature, & autres remarques curieuses.*

Juin 1717.

## ARTICLE I.

*Qui contient les matieres de Litterature,  
& autres remarques curieuses.*

I. **L**A foule des Adheriens à l'appel de la Constitution *Unigenitus*, à un futur Concile grossit tous les jours ; le Clergé du premier & du second Ordre s'empresse à l'envi à donner des marques de sa repugnance, à recevoir cette fameuse Bulle, Madame de ..... qui dans le tems qu'elle étoit en crédit, en étoit comme la protectrice, & dont les décisions sur cette matiere étoient des oracles, commence à chanceler ; qu'est-ce qui peut produire ce grand changement ? Il faut esperer que chacun s'empres-  
sera à la conduire dans la bonne voye : mais c'est une sainte à canoniser, chaque parti ou-  
bliera rien pour se l'attirer & la mettre dans sa

Legende. Une chose étonnante est de voir tant de gens s'engager ou pour ou contre dans cette querelle. Si c'est pour l'honneur de la Religion, il faut prendre un parti, mais quel est le meilleur ? nos Docteurs & nos Guides dans cette tenebreuse Carriere sont divisés, & veulent avoir tous gain de cause, quoi qu'opposez dans leurs sentimens ; que faire & à qui donc faut il recourir ? L'embaras est ce me semble grand ; & il paroît que l'on ne doit pas s'engager légèrement, & que si l'on n'est soutenu par la foi, & par les reflexions que tout homme sensé doit faire sur les points fondamentaux de la religion, on en est en grand danger de s'égarer.

Ne serois-ce pas l'interêt, la prevention ; l'entêtement, l'amour propre, l'ambition & la haine qui auroient enfanté ce monstre parmi ceux qui ne doivent pas nous prêcher que l'humilité & la charité ?

Aucun des deux partis à mon petit sens n'est excusable, par leur opiniâtreté à ne vouloir rien relâcher, sur une matiere qu'il est inutile d'aprofondir, & qu'il est impossible qu'elle soit mise dans tout son jour, quelque science dont se piquent ceux qui agitent cette question ; puis qu'il n'y a que Dieu seul qui connoisse la qualité des graces qu'il lui plaît de faire aux hommes.

Voici comme s'en explique un bel esprit, tout penetré de la grandeur de Dieu & de nôtre néant, & qui gémit de voir le scandale que causent parmi les Chrétiens ces grandes & inutiles disputes, d'autant plus vaines qu'il semble qu'il entre plus de politique dans ce qui se passe à ce sujet, que d'interêt de Religion.

ODE.

O D E.

Sur les difficultés qui arrivent depuis long-  
tems entre les deux partis au sujet de  
la Constitution Unigenitus.

P Lein d'ignorance & de misere ;  
Pourquoi mortel audacieux ,  
Veux-tu sur de profonds misteres ;  
Porter un œil trop curieux ?  
Toi ! pour qui toute la nature !  
Ne paroît qu'une Enigme pure  
Tu fonde les divins decrets.  
Tu crois que ton foible genie ;  
De l'intelligence infinie  
Pourra dévoiler les secrets.

Vers au su-  
jet de la  
Constitu-  
tion.

Crains ces tenebres respectables ;  
Où Dieu cache Sa Majesté  
De ses desseins impenetrables ;  
Qui peut percer l'obscurité !  
Mesure la vaste étendue ,  
De ces globes qu'offre à ta venë  
Un Ciel serain & lumineux ,  
Mais arrête là ton audace ,  
Tu ne peut voir que la surface  
De ce Theatre merveilleux.

Où t'emporte l'ardeur extrême ;  
De tout comprendre , & de tout voir ;  
Tu ne te connois pas toi même.  
L'Esprit échape , à ton sçavoir :  
Et ta raison imperieuse ,  
De la grace victorieuse ,

Veut pénétrer la profondeur,  
 Par tout rempli de sa lumière,  
 Nous découvre-t'il la maniere,  
 Dont elle agit sur nôtre cœur ?

Je sens en moi que la nature  
 Veux établir ma liberté,  
 Elle se plaint elle murmure,  
 Quand ce pouvoir m'est disputé.  
 Mais si j'interroge mon ame,  
 Comment une celeste flamme  
 La fait agir, la fait mouvoir,  
 Je crains que cette ame haustaine  
 Ne donne à la puissante humaine  
 Ce qui vient du divin pouvoir.

Surpris de l'intervalle immense,  
 Qu'on voit de l'homme au Createur,  
 Si je n'admetts point de puissance  
 Qui concoure avec son Auteur :  
 Ce n'est plus pour moi qu'un vain titre,  
 Que ce franc, & libre arbitre,  
 Que ma raison ose vanter,  
 Je ne connois plus de Justice,  
 Qui recompense ou qui punisse  
 Ce qui ne peut rien meriter.

Ainsi mon ame est suspenduë  
 Entre ces sentimens divers :  
 Par tout où je porte ma veuë,  
 Je vois des abimes ouverts.  
 Pour me garantir du naufrage  
 Je n'ose quitter le rivage,  
 La crainte assure mon repos.  
 Combien dans cette mer profonde

Flottant

*Flottant à la merci des ondes ,  
Se perdent au milieu des flots.*

*F De tant de disputes fameuses ;  
Où nous embarquent nôtre orgueil ;  
Fuyons les routes dangereuses.  
L'homme à lui même est un écueil.  
Dans ce petit monde sensible  
Est un *Dedale* imperceptible ,  
Dont nous ignorons les détours.  
La foy de nôtre sort décide ,  
Elle tient ce fil qui nous guide ,  
Sans elle nous errons toujours.*

*F Heureux les cœurs simples , dociles ;  
Qui sans raisonner sur la loy ,  
Respectent dans nos saints Conciles  
Le sacré dépôt de la foy ,  
Ne franchissent point la Barrière ;  
Que le Pere de la lumiere ,  
Mit aux vains efforts de l'esprit.  
A quoi nos soins doivent ils tendre ?  
Est-ce à pratiquer ou comprendre ,  
Ce que le Ciel nous a prescrit ?*

*Laissons la sagesse éternelle ;  
Disposer des cœurs à son gré ?  
Il suffit à l'homme fidelle ,  
Qu'il soit de sa part adoré.  
Qu'importe à ces Docteurs habiles ;  
Que par des raisons trop subtiles ,  
Un système soit combattu !  
Que produit leur haute science ?  
Si Dieu ne met dans la balance ,  
Que l'innocence & la vertu.*

Cette pièce est innimitable & d'un goût exquis, quel bonheur si tous les hommes étoient pénétrés de ces sentimens ?

Avant de finir cet article, je ne puis me refuser la satisfaction d'insérer encore ici la pensée d'un Poëte sur cette matiere, qui me paroît juste, & qui je crois, ne déplaira pas au Lecteur, par la verité qu'elle contient que par la tournure des vers,

*J'ai vu deux partis disputer  
De la verité sans l'entendre.  
J'ai vu le public s'entêter  
De l'un des deux sans le comprendre:  
De cette dispute authentique  
Qu'on entend moins plus on l'explique ;  
J'ai vu qu'après plus d'un débat,  
Qu'après répliques sur répliques,  
La haine des partis étoit le resultat.*

II. Il paroît depuis peu un livre nouveau qui a pour titre *Memoires Historiques pour servir à l'Histoire des inquisitions*, enrichi des figures, 2. Tomes.

Je ne donnerai aucun Extrait de ce que ces deux Volumes contiennent, on en trouvera un fidele dans les Journaux Litteraires cette année. Je ne m'arrêterai qu'à deux remarques qui m'ont frappé, & qui, je crois, seront du goût du Public. La premiere concerne les précautions qu'apporta le Senat de Venise avant que de permettre l'établissement de ce redoutable Tribunal dans les Etats de la Republique ; & la seconde est au sujet de ce qui arriva à Don Juan Roi de Portugal avec les Inquisiteurs de son Royaume, qui avoient obtenu

tenu un Bref du Pape pour tâcher de s'appro-  
prier les biens confisquez de ceux qui seroient  
condamnez pour crime d'heresie. Ces deux  
traits d'Histoire sont curieux : Le premier fe-  
ra connoître combien cette sage Republique  
est prévoyante & habile ; & l'autre quels ont  
été les motifs qui ont porté la Cour de Rome  
d'avancer & de maintenir avec tant de fermeté  
l'établissement de ces Tribunaux dans la plus  
grande partie de l'Europe.

Après de grandes instances de la part du St.  
Siege, & de longs refus de celle des Venitiens,  
l'Inquisition fut enfin reçûe à Venise sous le  
Pontificat du Pape Nicolas IV mais ce fut a-  
vec de grandes précautions de la part du Senat.  
Il fut dit que l'Inquisition n'auroit point d'au-  
tres Officiers pour l'exécution de ses procé-  
dures que ceux de la Republique : que les re-  
venus nécessaires pour l'entretien de ce Tri-  
bunal ne seroient point levez par les Officiers,  
que la Republique lui assigneroit un fond, &  
nommeroit un Receveur pour en recueillir les  
fruits, payer les gages des Inquisiteurs, &  
faire toutes les dépenses nécessaires ; que les  
amandes & les confiscations qui pourroient  
revenir de la condamnation des Heretiques,  
seroient mises entre les mains des Receveurs  
pour en rendre compte au Senat, & être em-  
ployez à ce qui lui plairoit en ordonner ; ces  
modifications bornoient extrêmement la puis-  
sance de ce Tribunal, mais le Senat fut inex-  
orable aux remontrances, & il s'est toujours  
conservé depuis dans la même fermeté sans  
souffrir la moindre innovation.

Bien lui en prend de ne pas se relâcher ;  
pour peu qu'on ne tient pas la main à empê-  
cher

*Les Veni-  
tiens re-  
çoivent  
l'inquisi-  
tion avec  
de grandes  
précauti-  
ons.*

cher les entrepriſſes des Officiers de cette ju-  
riſdiction, les Peuples perdroient bien-tôt cette  
précieuſe liberté dont ils jouiſſent depuis ſi  
longtems. L'autre remarque m'a paru ſingu-  
liere, chacun y fera telle reflexion qu'il jugera  
à propos.

Don Juan IV. auparavant Duc de Bragan-  
ce étant parvenu à la Couronne de Portugal,  
ordonna qu'on ne conſiſqueroit plus à l'avenir  
les biens de ceux qui ſeroient arrêtez par l'In-  
quiſition. Les Inquiſiteurs allarmez obtinrent  
contre cette Declaration un Bref du Pape, qui  
portoit que les conſiſcations auroient lieu ſous  
peine d'excommunication contre tous ceux  
qui s'oppoſeroient à l'exécution de ce Bref.  
Le Roi en ayant entendu la lecture, demanda  
au profit de qui devoient donc tourner ces  
conſiſcations ? on lui dit que ce ſeroit au ſien.  
Sur cela ce ſage Prince répondit que pouvant  
faire de ſon bien ce qu'il lui plaiſoit ; il don-  
noit dès alors ces conſiſcations aux heritiers  
de ceux qui ſeroient arrêtez. Les Inquiſiteurs  
qui s'attendoient que le Roi leur en feroit  
don, furent fort ſurpris, & cependant con-  
trains d'obéir. Mais qu'arriva-t'il ? le Roi  
étant décedé, les Miniſtres du St. Office re-  
preſenterent auſſi-tôt à la Reine ſa veuve, que  
le défunt ayant formellement contrevenu aux  
ordres du Pape, avoit encouru l'excommuni-  
cation portée par le Bref de ſa Sainteté, con-  
tre ceux qui empêcheroient l'exécution, &  
cette Princeſſe moins ferme que ne l'avoient été  
le Roi ſon Epoux, eut la foibleſſe de retrac-  
ter ce que ce ſage Prince avoit fait, de donner  
ſatisfaction aux Inquiſiteurs, & de conſentir  
que

*des Princes &c. Juin 1717. 391*

que ces mêmes Inquisiteurs revêtus d'habits Sacerdotaux, fissent la ceremonie d'absoudre le cadavre de Dom Juan de cette excommunication, & cela en sa presence, & des Princes ses fils, Dom Alphonse & Dom Pedro.

III. Le mot de l'Enigme inserée dans le Journal du mois passé, est le cœur.

En voici une autre du même Auteur qui je crois ne déplaira pas, je continuerai d'en donner une au public tous les mois, pour satisfaire à toutes les regles; car un Journal sans Enigme est un Cabaret sans enseigne.

## E N I G M E.

*De vos durs traitemens beautez qui m'opressez;  
Je suis plus inhumain que vous n'êtes cruelles;  
Peut être tous les ans je blesse plus de belles,  
Qu'avec tous vos attraits d'amans vous ne blessez.*

*Enigme*

*Quoi que fils d'un geant, très petite est ma  
taille,  
Je paroiss chez les grands de plus d'une façon;  
Et tel qui cherche en moi quelque chose de bon,  
Souvent pour son malheur n'y trouve rien qui  
vaille.*

*Jeune & chargé de traits je suis porté si haut;  
Que je ne conçois pas comment on y peut atteindre  
Je n'apprehende rien & donne tout à craindre;  
Mais de mon vain orgueil on connoit le défaut.*

*On me laisse vieillir & mon audace extrême;  
Par ce prudent mepris me rabaisse si fort,  
Qu'ennuyé de garder mon plus riche tresor,*

*A qui le veut avoir je le livre moi même.*

*J'excite le pouvoir d'un des plus puissans Dieux,  
Mais quoi que de la Cour j'augmente les delices,  
L'on m'y fait ressentir les plus cruels supplices ;  
Quelque fois sous la glace & souvent dans les  
feux.*

*Vinaigre  
astringent  
pour con-  
server les  
dents.*

IV. Un nommé le Sieur Thiers, soi disant Docteur en Medecine m'a adressé un avis pour en faire part au public ; comme il travaille à des épreuves & operations de Chymie par le moyen desquelles il se vante d'avoir fait beaucoup de découvertes , & trouvé des secrets pour la santé, utiles au public ; il a aussi trouvé celui de distiller un vinaigre, qui a la vertu de guerir dans un instant tous les ulceres tant scorbutifs qu'autres qui viennent d'ordinaires aux gencives ou aux autres parties de la bouche qui les mangent & causent une mauvaise odeur , & par la suite font tomber les dents ; ou les rendent jaunes & puantes.

Il assure qu'il donne ce remede à ceux qui en ont besoin ; je ne garantis pas cet article , car je crois qu'il le vend, comme c'est une grande operation de Chymie il n'est pas juste qu'il lui en coute son charbon ; ce vinaigre est aussi fort astringent, il ajoute que si les Dames veulent s'en servir encore à d'autres usages , elles en verront des effets surprenants. J'oubliois de dire que ce Chymiste fait sa residence à Metz, & que ceux qui auroient besoin de lui, pourront s'y adresser.

V. On peut appeller a juste titre , un Journaliste le Fripier de la Republique des Lettres , il ne travaille que sur des lambeaux tant bons que

que mauvais, qu'il cout & rejoint ensemble, pour en composer de quoi reveiller le public endormi. Je ne sçais comme il s'en trouve d'assez infatuez de leur pretendu merite pour s'attribuer le glorieux titre d'Auther, & qui enflent de cette prévention ne changeroient pas leur science contre celle des plus celebres Ecrivains anciens & modernes. J'en fait juges les connoisseurs, pour moi je confesse franchement que si les Sçavans & les Curieux ne nous prêtoient pas la main, nous ne pourrions rien faire qui vaille, à mon égard je les exhorte & les invite à vouloir bien m'aider, & m'envoyer à l'adresse qui se trouve à la tête de ce Journal, ce qu'ils croiront devoir être utiles & agréable au public. Dans ce que j'ai dit ci devant des Journalistes, je ne prétens pas comprendre ceux qui travaillent sous la litterature, je respecte leur profond sçavoir, ni les Nouvellistes d'Hollande de toute espece, dont les ouvrages plaisent infiniment depuis si long tems au public. A bon Entendeur salut.

VI. Voici encore un de ces lambaux : que l'on ne me reproche pas que je l'ai pillé ailleurs, j'en conviens mais les bonnes choses ne peuvent être mises en trop d'endroits ; ce qui fait que je l'insere icy, est la nouveauté & la bonté de l'ouvrage, qui est connu de peu de gens. Dans le Journal precedent nous avons fait mention d'un livre de Mr. l'Abbé Genest, intitulé *Principes de Philosophie, ou preuves naturelles de l'existence de Dieu & de l'immortalité de l'ame*, ce que nous en raportâmes n'étoit qu'un fragment de ce qu'il a dit touchant l'existence de Dieu après plusieurs autres raisonnemens sur ce sujet, l'Auther reflectit sur la nature

de l'esprit & du corps ; voicy comme il s'explique.

*Dans les propriétés à nôtre esprit données  
Ne mêlons donc jamais rien de materiel ,  
Et que dans l'être corporel  
Ses qualités à part soient aussi discernées :  
Car enfin qui pourra jamais se proposer  
De mesurer une ame ou de la diviser ,  
Et veut-on que d'un corps arrangeant les parcelles  
Quelque agitation qu'on se figure en elles ,  
Une ame connoissante ait pû s'en composer ?  
Comment en tous les sens ces parcelles placées  
Deviendront elles des pensées ?  
L'Esprit luy même ainsi voudroit il s'abuser ?*

*En qualité d'esprit j'entends , affirmer , nier ,  
Je puis aimer , hair douter , deliberer ,  
Me repentir craindre , esperer.  
Point de matiere ici l'idée en est banie ,  
L'Esprit n'est point aigu , ni chaud ni coloré ,  
En robe en cube , il n'est point figuré ;  
Mais une autre nature à la sienne est unie.  
C'est un Corps qui se peut diviser & mouvoir ;  
Et dont les traits changeans peuvent s'apercevoir ;  
Que ce corps devenu plus leger ou plus rare  
En subtiles vapeurs s'assemble ou se separe ,  
Pour un être pensant peut-on le recevoir ?  
Sentiment ni raison peut-il y concevoir ?  
Non , sur tout ce qui est privé de connoissance ,  
Et dans tous leurs effets on voit leur difference ;  
C'est ce que nous devons sans cesse examiner.  
Être matiere ou corps , c'est avoir des parties  
Qu'on puisse desunir arranger , ou borner ,  
Être esprit , c'est sentir , choisir , & discerner ;  
C'est réfléchir sur les choses senties :*

*des Princes &c. Juin 1717. 395*  
*Se connoitre icy entendre, & raisonner.*

*Le corps mû composé par là doit se dissoudre ;  
Changer & s'exhaler & se reduire en poudre.  
L'esprit est simple & sans division,  
De partage il en est incapable,  
Donc en lui même il est inalterable ;  
Exempt de changements & de corruption.*

Ces matieres sont si belles & si bien traitées que je croy que l'on ne me sçaura pas mauvais gré d'en faire part au public ; si un petit ouvrage comme celui-cy pouvoit contenir tout ce que cet habile Abbé a dit sur ce sublime sujet, je me ferois un plaisir de le rapporter ; & si l'on paroît y prendre quelque goût ; dans les Journaux suivans je pourrai m'étendre d'avantage.

VII. Voici encore une piece qui ne défigurera pas cette article litteraire, elle est de bonne main. Je n'en donne pas le précis, il n'y a personne en lisant qui n'entende aisément dequoy il est question. Voilà bien de la poésie, dira quelqu'homme peu complaisant, pour mes dix sols je veux de la prose. Eh bien le mois prochain vous en aurés, & tout le monde fera content.

*Lettre adressée  
vers d'un  
Medecin à  
un Abbé sur  
sortir d'une  
grande maladie.*

*Lettre d'un Medecin au sortir d'une  
grande maladie à Mr. l'Abbé de ..*

**C'**Est à la seule mort que je suis redevable  
D'avoir recouvré ma santé,  
Peut être prendrés vous cecy pour une fable,  
La mort n'a pas renom d'être si charitable :  
C'est cependant la pure verité,

Et si vous n'en croyés le recit véritable  
 Vous même vous vous abusés.  
 Mais il vous faut expliquer ce mystere,  
 C'est ce qu'en peu de mot, cher amy, je vais faire,  
 Or sus écoutés ou lisés

La mort poursuivant sa tournée  
 Chemin faisant passa chez moy :  
 Elle y trouva la fièvre accompagnée  
 De tous les maux qu'elle traîne après soi.  
 J'étois dans un grand desaroy  
 Pâle défait la face decharnée,  
 Les yeux éteints : enfin prest à partir ;  
 Un Moine à mon chevet, tâchoit de me resoudre  
 A lui donner lieu de m'absoudre  
 Par un sincere repentir.

Je voulois obéir, & d'une voix mourante  
 Je disois peccavi lors que la mort parut,  
 En cet état elle me méconnut,  
 Et me croyant la victime innocente,  
 De la salubre faculté,  
 D'un coup de sa faux menaçante

Elle alloit avancer le moment redouté  
 Quand ( juste Ciel que je l'échappay belle ! )  
 Je tournay par hazard les yeux de son côté,  
 Mon corps fut inondé d'une sueur mortelle :  
 Mais j'éprouvai bientôt qu'une extrême frayeur  
 Nous sert à prévenir quelque fois le malheur ;  
 Je puisai dans ma crainte une force nouvelle :

Et rappelant un reste de vigueur  
 Arrête m'écriai-je, arrête ! ô mort cruelle,  
 Je suis de ton empire un apprentif soutiens  
 A me prendre si-tot il y a trop du tien,  
 Je suis un Medecin, toi Medecin dit-elle ?  
 Oüy, dis-je, & de Paris... le pays n'y fait rien,  
 On te nomme ..... il ne me souviens guerres  
 D'avoir

*des Princes &c. Juin 1717. 397*

*D'avoir oui nommer ce nom là bas.*

*Et pourquoi s'il est vraie le connois je pas ?*

*Comme je fais tous tes Confreres ?*

*A l'envy chaque jour ils peuplent mes Etats ;*

*Mais de toi rien ne vient, le moyen repliquai-je ?*

*Je suis si jeune ; à peine ai je atteint vingt-  
quatre ans.*

*Je n'ai pas encore eu le temps*

*De jouïr de mon privilege.*

*Jusques icy par moi peu se sont fait soigner*

*Et les premiers j'ai crû les devoir épargner*

*Pour attirer la confiance*

*Mais à présent la pratique commence ;*

*Vous entendrés dans peu parler de moi.*

*Laiſſés-moi donc le jour, il peut vous être utile ;*

*Pour ma rançon je vous en offre mille*

*Mille soit dit la mort ; soit sain : mais souviens toi ;*

*A quel prix je te laisse vivre.*

*Pour me tenir parole il est bien des moyens,*

*Pour le plus seur tu n'a qu'à suivre*

*Les leçons de tes anciens.*

*Surtout saigne beaucoup c'est la plus courté  
voye.*

*Adieu : le Ciel te tienne en joye.*

*Grace à ma qualité, je me porte fort bien ;*

*Mais comme j'ai promis, la mort n'y perdrera rien.*

*Vous pour qui j'eus toujours une amitié sincere ;*

*Cher Abbé profités d'un conseil salutaire,*

*Pour échaper à la commune loy,*

*S'il se peut, passez vous toujours du ministère*

*De mes confraires, & de moy.*

*On peut facilement sans nous passer la vie*

*Les Animaux n'ont point de Medecin.*

*Sans crainte de maladie,*

*D d*

*Allez*

Allez toujours votre chemin.

Ne faites rien qui la puisse produire.

Les maux ne viennent pas nous chercher sans  
raison.

Si tout le monde avoit l'esprit de se conduire,

Remedes & Medecins seroient peu de saison.

Mais dans ce siecle on vit d'une étrange façon;

Chacun semble fait pour se nuire,

Que l'exemple d'autrui nous serve de leçon.

Aux dépens du prochain sage qui fait s'instruire.

Pour prévenir les maux où nous sommes suspects,

Sans mandier recettes ny secrets,

Un bon régime doit s'observer.

Sur le present n'ayez aucun chagrin :

Sur l'avenir aucune inquiétude :

De quelques amusemens entremêlez l'étude,

Mangez modérément bûvez du meilleur vin ;

Ajoutez à cela quelque peu d'exercice :

Passz la nuit d'un profond sommeil,

Et ne précipitez jamais voire reveil ;

Ne faites rien, en tout que la nature agisse.

Quand je vous donne des avis,

Je vous regarde, et l'abbé comme un de mes amis ;

Car c'est aux amis seuls qu'un Medecin les donne,

Mais n'allez pas les montrer à personne.

Si de tous ils étoient suivis,

Nôtre profession ne seroit pas si bonne,

Et nous aurions grand peine à retirer les frais

Qu'il nous en coûte pour l'hermine,

Surve le seul : Adieu, puissez vous à jamais

Oublier par la Medecine

Toujours sans jamais conter vos heureux jours en  
paix.

AR.

\* Les Robes des Medecins sont doublées d'hermine.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. LA Naissance de l'Infant Dom Francisco, a causé une joye presque generale en Espagne, les fêtes qui ont été faites a ce sujet ont duré d ux jours consecutifs, & chacun s'est empressé à donner des marques de son zèle & de son affection. Ce Prince jusques ici a jouï d'une parfaite santé. Le six du mois d'Avril toute la Cour se rendit a la Chapelle Royale pour y rendre à Dieu des actions de grâces. Les ordres ont été expediez pour le même sujet dans toute l'Espagne.

II. Les Vaisseaux destinez pour faire la Campagne au Levant, sont en état de partir, & n'attendent à Cadix où ils sont arrêtez, qu'un vent favorable pour mettre à la Voile. Cette petite Flotte est composée de quatre vaisseaux de guerre qui ont été bâtis nouvellement à Passage, de deux l'un appellé le Philippe & l'autre la Ste. Elisabeth, & de quelques autres de moindre grandeur qui doivent les joindre. Le Commandement de cette Armée Auxiliaire a été donné à Dom Antoine Castagnette Officier de consideration. Tous ces petits renforts assemblez ne laisseront pas de former une Armée considerable, & de mettre les Venitiens en état de résister aux Turcs, pourvû que la division ne se mette pas entre

Flotte prête  
à partir  
pour le Levant.

tant de Chefs, & qu'ils soient tous animés du même zèle pour la destruction de l'ennemi commun.

La defunion & la peste sont deux maladies ( si l'on peut se servir de ce terme ) également dangereuses & à craindre pour ces Corps d'Armées composez de tant de différentes Nations; elles ne sont ordinairement détruites que par une de ces deux causes, & quelque fois par toutes les deux ensemble; la première à mon sens est la plus dangereuse; quoi que la moins terrible, cela jette la défiance parmi ceux qui commandent, ce qui les tient dans une inaction presque toujours préjudiciable: on leur fait faire des démarches précipitées contraires aux intérêts communs, deux extrêmes également nuisibles, & cela, ou par une émulation à contre-tems, ou par une fatale prévention, qui fait croire à chacun qu'il ne doit céder à personne.

III. Le Duc de S. Atagnan Ambassadeur de France à Madrid, a présenté au Prince des Asturies, le Collier de l'Ordre du Saint Esprit de la part du Roi T. C. Quelques jours après ce Prince fit sa profession de foi entre les mains de l'Archevêque de Tolède, & reçut en même tems le Collier, toute la Cour assista à cette cérémonie; & le Duc de Popoli, le Comte d'Altamira, Don Hyacinto de Munos, & l'Ambassadeur de France eurent l'honneur d'y faire les fonctions de Parrain, & de servir de témoins,

IV. La Cour de Madrid a nommé à quelques Gouvernemens vaquants, & donné plusieurs emplois de conséquence, entr'autres le Marquis de la *Ceva Grimaldi*, a été gratifié  
de

*des Princes &c.* Juin 1717. 401

de la Charge de Capitaine General de l'Estramodoure ; le Gouvernement de Cadix a été donné à Dom *Thomas Idiaque*, celui du Château de Pampelune à Dom *Juan Gonzales* & le Regiment de Dom *Diego de los Rios*, à Dom François la *Farina*.

V. Puis qu'on a commencé à fatiguer le Public par le recit de ce qui s'est fait à Lisbonne au sujet du second Patriarche que le Pape y a établi, il faut pour achever de satisfaire ceux qui prennent quelque part à un événement si peu considerable, ajouter à ce qui a été déjà dit, ce qui s'est passé le jour de son entrée publique dans la Capitale du Royaume.

*Entrée du  
Patriarche  
à Lisbonne.*

Le jour fixé pour cette ceremonie, il se fit une Procession de tous les Ordres du Clergé de la Ville, tant seculiers que reguliers, qui commença à sept heures du matin ; tous les Corps des Métiers & les Confrairies qui sont nombreuses en ce Pays-là, y assisterent bien montez, & magnifiquement vêtus, les ruës étoient jonchées de toutes sortes d'herbes odoriferentes, & on brûla sur les fenêtrés dans les Cassolets de prix les parfums les plus précieux ; le devant des maisons étoient ornées de riches tapisseries, & les Troupes se tinrent sous les armes rangées en haye dans les ruës de la Ville jusques la fin de la ceremonie. Après cette nombreuse escorte marchoiënt vingt-quatre Chanoines qui précédoient le nouveau Prelat qui parut enfin monté sur une Mule blanche sous un dais, porté par quatre Nobles ; quatre *Fidalgos* tenoient les rennes de cette Mule richement caparaçonnée. Suivoit ensuite une Littiere & cinq Carosses à six Mules cha-

cun.

cun, avec cent Domestiques de livrée superbement vêtus. A six heures du soir le nouveau Prelat mit pied à terre au Palais du Roi, où il prit possession de l'appartement qu'on lui avoit préparé, qui est d'une Magnificence extraordinaire.

Cette grace du St. Siege a autant fait de bruit dans l'Europe qu'un événement qui auroit décidé de la profsion d'un Empire; quelque chose qui arrive à ce sujet, je me dispenserai d'en parler d'avantage, à moins qu'après la Campagne, le St. Pere contens du secours que le Roi de Portugal doit envoyer aux Venitiens contre les Turcs, n'en veuille établir un troisième pour l'indemnifer de la dépense qu'il fera à ce sujet; en ce cas il faudroit bien en dire quelque chose.

VI. La fameuse Constitution *Unigenitus* a trouvé de nouveaux Défenseurs dans les Membres de l'Université de *Coimbra*, qui ont droit de prononcer leurs jugemens sur les différends qui surviennent en matiere de Theologie. Les Docteurs de cette Compagnie s'étans assembles sur la fin du mois d'Avril, resolurent unanimement, & sous serment de maintenir & de défendre ladite Constitution, & toutes les autres Bulles qui pourroient être données par le Pape & ses Successeurs, que l'Université regarde comme infailibles, & leur autorité en ces matieres comme absolue. Après cette resolution qui fut signée & approuvée, le Recteur proposa de remercier Dieu de la fermeté qu'il a inspirée au St. Pere dans cette fâcheuse conjoncture, & d'envoyer à Rome

une

une ample Relation de ce qui s'étoit passé , accompagnée d'une lettre dans les termes les plus soumis.

Quelque juste que doive paroître à bien des gens certe décision , & cet attachement de l'Université de *Coimbre* au St. Si ge , ne seroit il pas néanmoins à souhaiter que les Princes empêchassent leurs Sujets de prendre aucune part , ni pour ni contre , dans une affaire qui a jusques ici de si facheuses suites , qui est à la veille de brouiller la France , & qui , si elle se communique aux autres parties de l'Europe , pourroit bien causer encore de plus grands desordres. Ces sortes de disputes ne sont au commencement que de petites étincelles , qui étant négligées , causent dans la suite des embrasemens que difficilement on peut éteindre. Combien de Monarchies ont été à la veille de perir par l'animosité de deux partis prévenus de leurs opinions sur des points qui ne sont même pas de l'essence de la Religion , l'Histoire est pleine de pareils evenemens. Triste effet de l'amour propre , qui ne permet pas que jamais on se retracte de ce que l'on a une fois mal à propos avancé , & marque certaine du mauvais cœur des hommes.

### ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable en FRANCE, depuis le Mois dernier.*

- I. M O sieur le Prince de Dombes est parti pour aller faire la Campagne en Hon-

Mr. le  
Prince de  
Dombes son  
départ pour  
la Hongrie.

en Hongrie en qualité de Volontaire; l'accident qui est arrivé a les équipages, dont la plus grande partie a été contommée par le feu à Châlons en Champagne, n'a pas empêché qu'il n'ait continué son voyage. Et il n'a été nullement retardé, par les soins que l'on a pris à rétablir promptement la perte qu'il avoit faite; ce fut au commencement du mois de Mai qu'il se mit en chemin pour se rendre à Strasbourg, & de là à Vienne; dans la plûpart des Villes où il est passé & qui se sont trouvées sur sa route, il a été reçu avec de grands honneurs, beaucoup de marques de distinction, auxquelles néanmoins il n'a pas paru faire beaucoup d'attention; ce Prince est jeune, grand & bien fait, mais parle peu, ce qui fait juger qu'il pense beaucoup, n'étant pas permis de croire qu'une personne de ce rang puisse ignorer de rien.

M. le Comte  
de Charolois va  
aussi en  
Hongrie.

II. Monsieur le Comte de Charolois est aussi parti dans le dessein de se rendre en Hongrie. Il avoit paru jusques ici que l'on ne souhaitoit pas qu'il fit cette Campagne, c'est peut-être ce qui l'a déterminé à s'échaper avec un Page, & un Valet de Chambre sans autre suite, & à traverser *incognito* la France, les Pais-Bas, & l'Allemagne. L'action de ce jeune Prince fait bien augurer de son courage; cette ardeur sied bien aux personnes de son rang, & il paroît qu'il ne veut point démantir l'illustre sang dont il est sorti. On a fait peu de bruit sur son évafion, & il n'a pas même paru que l'on ait trouvé mauvais qu'il ait pris ce parti. Ses équipages auxquels on travaille sans relâche, seront bientôt prêts, & doivent partir au premier jour avec toute la maison.

III. Sa Majesté Très Chrétienne ne s'est pas contentée de récompenser le mérite de Mr. l'Abbé du Bois, & les services qu'il a rendu pendant la dernière Ambassade en Hollande, en lui donnant la charge de Secrétaire du Cabinet, qui étoit vacante par la mort de Mr. de Callieres, & en l'a mettant au Conseil de la Regence; ce Ministre a été encore reçu Chevalier de l'Ordre du St. Esprit, & a été nommé à l'Ambassade de Rome, où il doit se rendre après que l'affaire de la Constitution sera terminée. C'est dans cette Court où il pourra faire briller les grands talens qu'il a pour les négociations, cette Ambassade ayant toujours été regardée comme la pierre de touche des habiles gens.

IV. La décision du différend entre Mrs. les Princes du Sang, & les Princes légitimés a été différée d'un mois, sur les représentations qu'a faites Madame la Duchesse du Maine à Mr. le Duc Regent; que Mrs. les Princes légitimés faisoient travailler à un nouvel écrit pour la défense de leurs droits. Ce n'a été qu'à ses pressantes instances que ce délai a été accordé, après lequel tems cette affaire sera tout-à fait terminée. Elle est assez intéressante pour exciter l'impatience du Public, qui est déjà assez informé de quoi il s'agit pour toutes les pièces qui ont paru jusques à présent à ce sujet.

V. Le Roi dans son Conseil d'Etat a rendu un Arrêt concernant les gages, augmentations des gages, rentes & autres Charges employées dans les Etats, dont la réduction a été ordonnée sur le pied du denier 25. par l'Edit du mois de Janvier 1716. par cet Arrêt

*Mr. l'Abbé du Bois fait Chevalier de l'Ordre du St. Esprit.*

*Décision du différend de Mrs. les Princes du Sang remise à un mois.*

*Arrêt concernant les gages & augmentations de gage des Officiers de Judicature.*

il est porté que conformément audit Edit tous les propriétaires des gages, augmentations de gages, rentes & autres Charges dont la réduction a été ordonnée, seront tenus de fournir avant le premier Juillet prochain copies de leurs titres & des réductions faites sur iceux, faute de quoi ils ne seront pas employez dans les Etats, & ne pourront recevoir leurs gages. Il faut avouer que la fortune des Sujets est bien incertaine, & que de pareils événemens dérangent terriblement les familles.

VI Il en paroît encore un autre du premier Mai 1717. concernant la recherche des usurpateurs de Noblesse, qui n'allera pas moins de gens que le premier, mais avec cette différence, que la plupart de ceux qui sont compris dans le précédent, sont à plaindre, au lieu que ceux ci se sont attiré cette disgrâce pour avoir voulu sortir mal-à-propos de leurs états, & se parer d'un nom qu'il ne leur appartenoit pas de prendre. Sa Majesté explique ses intentions dans les termes suivans. Le Roi &c. QUE la recherche des usurpateurs de Noblesse pour raison seulement des procès qui ont été intentez à ce sujet, sera continuée pendant la présente année 1717. comme par le passé, à la poursuite & diligence de Me. François Ferrand, pardevant les Sieurs Intendants & Commissaires départis dans les Provinces, & pardevant les Srs. le Pelletier Conseiller d'État, de Caumartin, de Hatlay, Bignon de Blanzay, le Pelletier des Forts, Rouillé, le Pelletier de la Houffaye, & autres dénommez dans ledit Arrêt, Commissaires Generaux à ce députez par Sa M. qu'à cet effet les particuliers se prétendant Nobles, qui ont été

*des Princes Ec.* Juin 1717. 407

été assignez, & dont les instances sont encore indéciées, seront tenus de les mettre en état dans deux mois pour tout délais, à compter du jour de la publication du présent Arrêt, pour en suite par lesdits Sieurs Intendants & Commissaires sur les conclusions du Sieur de Caumont, Procureur General de ladite Commission, leur être fait droit suivant la Declaration du 16. Janvier 1714. & autres Reglemens faits pour ladite recherche; & faute par eux d'y satisfaire dans ledit délai, Ordonne S. M. qu'ils seront condamnez comme usurpateurs, & imposez aux Rolles des Tailles, sans que ledit Ferrand puisse intenter de nouveaux procez pour raison de ladite recherche des usurpateurs des titres de Noblesse, sauf à y être pourvû s'il y échet à la Requête de nos Procureurs Generaux ou de leurs Substituts en la maniere accoutumée, par nos Cours & Juges qui en doivent connoître, & sera le present Arrêt lû, publié, & affiché par tout où il appartiendra, Fait au Conseil d'Etat du Roi. Sa Majesté y étant, Mr. le Duc d'Orleans Regent, present, le 1. Mai 1717. Signé PHELIPPEAUX.

VII. Le Czard de Moscovie a été reçu sur la Frontiere de Picardie par Mr. le Marechal de Testé, qui avoit eut ordre du Roi de s'y transporter à ce sujet; ce Seigneur avoit emmené huit Carosses attelés de six Chevaux chacun, & avoit une nombreuse suite. On a rendu à ce Monarque des honneurs extraordinaires sur sa route, & on a fait grands preparatifs à Paris pour le recevoir. Le mois prochain nous donnerons un détail circonstancié de ce qui s'est passé à son arrivée dans cette

Capi-

*Arrivée du  
Czard sur  
les Frontieres  
de Picardie.*

Capitale du Royaume. La grandeur de cette Ville, la beauté des Bâtimens, & la magnificence des aueublemens le surprendront bien moins que la maniere dont les Arts & les Sciences sont cultivez & perfectionnez en ce Pays ; ce Prince qui ne cherche qu'à acquerir tous les jours de nouvelles connoissances, pourra aisément se satisfaire ; je ne doute nullement qu'il ne fasse admirablement son profit de toutes les belles & bonnes choses qu'on lui fera remarquer.

*Ce qui s'est  
passé aux fu-  
nerailles de  
Mr. de Ra-  
vechet.*

VIII. L'on sera, peut être bien aise de sçavoir les particularitez des honneurs que l'on a rendus à Rennes au corps de feu Mr. de Ravechet, de qui nous annonçons la mort dans l'Article neuf de ce Journal, qui contient les naissances, les morts, & les mariages.

Le 25. du mois passé au soir le corps de ce Syndic défunt fut porté dans l'Eglise de St. Melaine, où il fut mis sur un lit de parade qu'on avoit placé exprés dans le Chœur ; toute l'Eglise étoit renduë de noir, & il y avoit un grand luminaire. On y avoit aussi apporté toute l'argenterie des Paroisses de la Ville, outre celle de l'Abbaye. Le 26. on fit ses funerailles avec beaucoup de pompe, son corps fut porté processionnellement autour de l'Eglise en dedans ; l'Abbé de Langles, Grand Vicaire de Vannes, & trois autres Ecclesiastiques, tous Docteurs de Sorbonne, porterent les coins du drap mortuaire, & il fut inhumé dans la plus belle place du Chœur ; le 28. on fit ses obseques. On n'a jamais vû un si grand concours de monde qu'il y eut à ces trois ceremonies, presque tout le Parlement & le Présidial, de même que tous les Recteurs de la Paroisse de  
la

*des Princes* &c. Juin 1717. 409

la Ville sans aucune exception, & tout le Clergé, y ayant assisté. Quand ce défaut auroit été Cardinal ou Archevêque, ou n'auroit pas pû lui rendre de plus grands honneurs.

IX. Le 30 du mois d'Avril on publia à Paris une nouvelle Ordonnance du Roi, portant défenses sous de rigoureuses peines, de jouer au Pharaon & à la Bassette: si elle est exécutée à la rigueur, voilà bien des Familles rassurées, mais je doute que l'on y puisse réussir, car tant que les femmes conserveront la passion qu'elles ont pour ces jeux de hazard, elles trouveront toujours le moyen d'y jouer, & de faire jouer les hommes. En tout cas cet Edic est judicieux.

*La Bassette  
& le Pharaon  
interdendus.*

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable en ITALIE depuis le mois dernier.*

LE Comte de Schuylembourg est parti de Rome au commencement du mois de Mai pour continuer son voyage de Corfon par Otrante; ce General a fait quelque séjour dans cette Ville, & a eu plusieurs audiences du Pape, où il a paru toujours le chapeau sur la tête, & l'épée au côté: le St. Pere lui a donné toutes les marques d'estime les plus sensibles, & lui a fait avant son départ plusieurs presens de conséquence, entre autres d'une Medaille d'or où la Sainteté est représentée d'un côté, & au revers la Ste. Vierge, avec une Flotte en mer; & d'un livre embelli de tailles douces,

*Le Comte  
de Schuylembourg,  
son départ  
de Rome  
pour Corfon.*

où

où se trouvent les curiositez de Rome ancienne & moderne, avec toutes les Statuës ; ce Seigneur n'a sejourné à Rome que pour faire de pressantes instances à sa Sainteté, & tâcher d'obtenir les secours nécessaires pour continuer avec vigueur la guerre contre les Turcs. Le St. Pere qui a cette affaire extrêmement à cœur, n'aura pas manqué de lui donner toutes les satisfactions qu'il pouvoit attendre.

Sejour du  
Chevalier  
de St George  
à PERARO.

II. Le Chevalier de St. Georges depuis son arrivée à *Peraro*, a toujours été incommodé d'une oppression de poitrine, & tous les bons traitemens que lui fait le Pape, ne peuvent dissiper sa melancolie ; outre toutes sortes de rafraichissemens que le St. Pere a soin de lui faire envoyer, on lui a assigné une pension de quinze mille écus par mois pour son entretien, & le Capitaine *Torroni* a été envoyé avec une Compagnie de Corles pour lui servir de Gardes du Corps. Sa Sainteté tient souvent des Congregations sur les affaires qui peuvent concerner ce Prince, & on n'épargne rien pour tâcher de lui rendre le sejour de ce País agréable. Si la Cour de Rome prend autant de part à ce qui le regarde qu'il paroît, ses interets ne peuvent être en meilleurs mains, & il doit tout attendre des maximes fines & politiques que l'on sçait mettre admirablement en pratique en ce País.

Esperance  
d'accommoder  
avec la  
Constitution.

III. Mr. le Cardinal de la Tremouille a souvenu des Audiences particulieres du Pape au sujet de la Constitution *Unigenitus*. On s'attendoit que le St. Pere se serviroit de tous les moyens même les plus violens pour ramener à l'obéissance qu'il prétend lui être due, les Prelats de France qui paroissent vouloir s'en soustraire ;

traire ; mais on commence à esperer que ce grand orage pourra se calmer, & qu'il voudra bien contribuer au rétablissement de la paix de l'Eglise, puis qu'il a tardé jusques à présent de lancer contre ceux qu'il regarde comme des rebelles, les foudres que Dieu lui a mis en main ; ce qui donne lieu à cette conjecture, & fait croire que l'on travaille à quelque accommodement, c'est qu'il arrive continuellement des Courriers de France, & que Sa Sainteté paroît plus tranquille sur cette affaire, qu'elle n'a été jusqu'à présent. Si le Pape prend ce parti par modération & par un sentiment de tendresse pour l'Eglise, dont il est le Chef, cette action pourra être mise en paratelle avec les plus grandes de ses Predecesseurs, il est à souhaiter que ce soit le seul motif qui le fasse agir, & que nul autre n'ait nulle part à cet accommodement ; supposé qu'il se fasse.

IV Le Senat de Venise a ordonné des prieres pour demander à Dieu sa benediction sur les armes de la Republique contre les Turcs pendant la Campagne prochaine ; il se passe peu de jours qu'il ne parte de nouveaux Convois pour le Levant, & que l'on ne fortifie l'Armée & la Flotte de recrues, de Vaisseaux, d'argent de munitions, & autres choses necessaires pour sa subsistance. Comme la Campagne n'est pas encore ouverte en ce Pais on n'apprend rien d'interessant, il faut attendre que les Armées soient en mouvement. On assure que la Flotte des Turcs doit sortir de Cardanelles le 8. ou le 10. de Mai, & qu'elle sera composée au moins de deux cens Voies. Le General *Pizani* est parti avec la Flotte & quelques troupes de débarquement pour une expédition

*Les Vénitiens continuent de faire les préparatifs nécessaires pour la Campagne.*

*Flotte des Turcs de quoi composée.*

dition de consequence & que l'on tient fort secrette, on n'a pas encore pris quel étoit son dessein.

*Ombrages que prennent les voisins de S. A. R. de Savoie à cause de son grand armement.*

V. On a dit dans le precedent Journal que les Troupes de S. Alt. R. de Savoie devoient former un Camp sous Casal, cette nouvelle ne s'est pas confirmée, au contraire ces mêmes Troupes sont restées dans leurs quartiers jusqu'à present, & n'ont fait aucun mouvement. Le secret de ce Prince est si impenetrable, qu'aucun de ses voisins n'a pû encore decouvrir à qui il en vouloit, ni à quoi tendoit le grand Armement qu'il fait par Mer & par Terre; le Gouverneur du Duché de Milan, les Genoïs, la Republique de Geneve, & même les Suisses du Canton de Berne ont tous pris de l'ombrage de la conduite de ce Prince, & leurs alarmes s'augmentent tous les jours par les bruits que l'on a soin de repandre & que l'on fait courir de tems en tems. Ce secret se developera dans la suite, & nous apprendrons quelles sont les intentions de ce Prince politique. Il s'en trouve peu dans l'Europe plus attentifs à leurs intérêts que lui, qui ait le bonheur d'être mieux servi & mieux obéi; tout ce qui s'est passé dans la dernière guerre à son sujet, & les preparatifs qu'il fait à present avec tant de soin & de depense, sont des preuves que ce Prince habile, a toujours de grands & nouveaux desseins, & que ses voisins ne peuvent être trop sur leurs gardes & trop attentifs à ses démarches.

*Corfaires de Barbarie sur les Côtes d'Italie,*

VI. Les Corfaires de Barbarie iufectent toujours les Côtes de l'Etat Ecclesiastique, & celles de la Toscane: le Grand Duc qui est encore à Pise, & qui doit se rendre incessamment à

Livourne où il est attendu, a fait armer un gros Vaisseau en guerre, sur le quel on doit mettre deux cens Soldats pour tâcher de donner la chasse à ces Pyrates: on a fait aussi la revûe des Chiourmes des trois Galeres de ce Prince, qui ont été renduës complettes, & qui sont à present fort en état de servir.

VII. Les instances réitérées de l'Ambassadeur de Venise, auprès du Pape, & ses pressantes sollicitations pour obtenir le prompt départ des Vaisseaux, & des Troupes auxiliaires qui doivent joindre l'Armée des Venitiens, ont eu enfin un heureux succes.

*Départ du  
Chevalier  
Ferreri  
pour le Levant.*

Il a été résolu dans une Congregation extraordinaire tenuë à ce sujet que les Galeres de Sa Sainteté seroient ravitaillées incessamment, ce qui a été exécuté en peu de tems, & le Chevalier *Ferreri*, qui doit commander en chef les Troupes du débarquement qui seront embarquées sur cette Escadre, après avoir pris congé de tous ses amis, est parti pour se rendre à *Civitavecchia*, & passer de là au Levant. Cette disposition des Venitiens, du Pape, & des autres Princes qui veulent bien contribuer à la guerre contre les Turcs, semble devoit produire cette année de grandes nouvelles.

## ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.*

I. **S**UR la fin du mois d'Avril dernier les Plenipotentiaires de S. A. Electorale de Cologne

*Investiture  
donnée à l'E-  
lecteur de  
Cologne.*

logne reçurent au nom de leur Maître l'investiture des Etats, & des fiefs que ce Prince possède en Allemagne; par un effet de la clemence de Sa Majesté I. & C. Il ne fut fait nulle mention de ce qui s'étoit passé auparavant; l'Imperatrice assista *incognito* à cette cérémonie qui fut belle, & pompeuse. S. A. Electorale de Baviere doit aussi être investie au premier jour pour ce qui le regarde, ce sera à Luxembourg où la Cour séjournera quelque tems que ce Prince, ou ceux qui seront commis de sa part, recevront aussi l'investiture qui lui est nécessaire pour jouir comme auparavant des honneurs, & prérogatives qui sont attachées à son éminente Dignité, & au rang qu'il tient dans l'Empire.

*Promotion  
d'Officiers  
Generaux  
différée.*

II. La promotion des Officiers Generaux que l'on avoit assuré dans le Journal précédent avoir été faite, a été différée; ce sera immédiatement avant l'ouverture de la Campagne qu'elle se fera; Sa Majesté Imperiale n'ayant rien changé jusques à present à ce qu'on a appris ci-devant, ce seront toujours les mêmes qui ont été désignez, qui recevront cet honneur.

*Le Prince  
Electoral  
de Baviere  
attendu à  
la Cour.*

III. Le Prince Electoral de Baviere avec le Prince son frere, qui doivent faire la Campagne en Hongrie en qualité de Volontaires, sont attendus à la Cour, où ils doivent faire quelque séjour: on a fait de grands préparatifs pour les recevoir, ce qui fait esperer que l'amitié entre l'Auguste Maison d'Autriche & la leur, pourra s'affermir. L'Electeur de Baviere leur Pere a fait offrir à Sa Majesté I. deux Regimens d'Infanterie & un de Cavalerie, que l'on n'a pas encore acceptez. On travaille

travaille à Munich à leurs équipages qui seront magnifiques, & on prepare toutes les provisions qui pourront leur être necessaires pour faire la Campagne commodément ; outre leur Maison & leurs Domestiques qui seront nombreux, ils auront à leur suite trois cens Cavaliers pour leur servir de Gardes & d'Escorte. Le grand nombre de Volontaires qui vont à l'Armée grossit tous les jours, ce qui n'est pas peu embarassant, à cause de la quantité des équipages qu'ils mènent avec eux, chacun à l'envi voulant se distinguer dans cette grande occasion & l'on est pas sans crainte que cela ne cause quelque disette de fourages, même des vivres, si l'on y pourvoit pas à tems.

IV. Le Prince de Cardona, Amirante de Castille, grand Connétable d'Arragon, & Mayordome de l'Imperatrice regnante, a été gratifié de la Charge de President du Conseil d'Etat des Pays Bas Autrichiens : ce Seigneur en a prêté le serment entre les mains de S. M. I. qui lui a permis de conserver en même tems celle de Mayordome, quoi qu'il y ait quelque incompatibilité ; son juste attachement aux intérêts de l'Auguste Maison d'Autriche, lui a fait meriter cette grace de l'Empereur, qui n'a jamais laissé sans recompense ceux de ses fideles Sujets, qui se sont attachez sincerement à son service.

Mr. Ferdinand de Sylva, Comte de Cifuentes, Marquis Daloncer, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Camerier actuel de Sa Majesté Imperiale & Catholique, Chevalier de la Toison d'Or &c. A aussi ressenti les effets de la bonté, & de la generosité de ce Monarque, puis qu'il a été pourvû du Duché de *Mandas*,

*Emplois  
donnez, &  
à qui.*

& du Marquisat de *Villa Sidro & Palmas* en Sardaigne, dont le revenu annuel est de trente mille florins, tant pour lui que pour ses Successeurs en ligne masculine, & cela en consideration de son rare merite, & de ses services.

Le Marquis de Ruy, qui a été aussi pourvû de la Vicetoyauté de Sardaigne, est parti pour en aller prendre possession.

*Départ du Prince Eugene fixé au 5. Mai.*

V. Le départ de son Altesse Serenissime le Prince Eugene de Savoye a été fixé au 4. ou au 5. du mois de Mai, pour se rendre au Camp de *Futak*, où l'Armée Imperiale est assemblée; ses équipages ont déjà pris les devans, aussi bien que ceux de plusieurs personnes de distinction, qui doivent le suivre en Campagne. Comme ce Prince doit faire ce voyage par eau sur le Danube, il a fait venir son Yach de Bude pour être plus commodément; l'on assure qu'il a plein pouvoir de Sa M. I. pour agir comme bon lui semblera, lors qu'il sera à la tête de l'Armée; cet honneur est justement dû au grand Prince, tant par son attachement au service de Sa Majesté, que par le bon usage qu'il sçaura faire de cette confiance.

*L'Armée Imperiale grossit; attention pour ne la laisser manquer d'aucunes choses necessaires.*

VI. L'Armée Imperiale s'augmente tous les jours par les Troupes qui s'y rendent de toutes parts. La seule attention de la Cour est de ne laisser manquer d'aucunes choses; c'est pour cet effet que l'on fait partir continuellement des Convois de Barques chargées de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche, même jusques à des habits pour les Soldats: cette précaution ne peut être plus judicieuse, puisque la consommation que doit faire une Armée aussi considerable qu'est celle qui sera en

Hon.

Hongrie, ne peut être que prodigieuse. Tous ces préparatifs, l'habilité du General, & la bravoure des Soldats font esperer des nouvelles encore plus curieuses & plus interessantes que par le passé; toute l'Europe a les yeux tournez de ce côté-là, pour voir quelle sera l'issue d'une guerre qui commence avec tant d'acharnement, & fait des vœux pour la prospérité des armes de Sa Majesté Imperiale.

VII. Quoi que la Campagne ne soit pas encore ouverte, il se passe néanmoins de tems en tems quelques petites actions, qui quoique de peu de consequence, ne laissent pas de devoir trouver places dans ces Memoires.

Le Lieutenant Colonel Petrash ayant descendu le Danube avec quelques Saïques chargées de vivres & de munitions pour les Troupes qui sont plus bas sur ce Fleuve, rencontra plusieurs Saïques Turques qui firent feu sur lui, en sorte qu'un boulet de Canon étant tombé sur ses poudres, son Bâtiment sauta en l'air, sans qu'il reçut aucune blessure ni incommodité, cet Officier ayant aussi tôt passé sur une autre Saïque, poursuivit vigoureusement les ennemis, & leur livra un sanglant Combat, où les Turcs ont perdu beaucoup de monde, mais malheureusement ce brave Officier y resta; quelques avis portoient qu'il avoit été tué, mais des lettres particulieres assurent qu'il est prisonnier à Belgrade avec quelques Heyducs, & qu'il n'a pas même été blessé; le Seraskier qui commande dans cette Place, lui a permis de donner avis de sa détention au Commandant de Petervaradin, par qui on a appris ce détail, & que les Saïques, après avoir poursuivi l'ennemi, se sont retirées avec peu de

*Le Lieutenant Colonel Petrash a fait les Turcs, & est fait prisonnier.*

de perte dans cette dernière Place sous le Commandement du Capitaine *Devent*.

Par d'autres Lettres on apprend que le General Comte de *Mercy* s'est mis en marche avec les Troupes Imperiales qu'il commande pour aller attaquer l'important Poste de *Orsava*, situé sur le Danube, & que le Capitaine de Vaisseau *Schwendiman*, qui a été fait Chef d'Escadre par Sa Majesté Imperiale en consideration de ses services, s'est allé poster près de *Salankemen* avec cinq gros Bâtimens armez en guerre pour observer de près les mouvemens des Turcs, qui ont passé de nouveau la *Sava* pour tâcher d'insulter les Troupes Imperiales. Telles sont les dispositions presentes en Hongrie, & ce qui s'y est passé de plus considerable le mois dernier.

*S. M. accorde sa protection aux Valaques.*

VIII. Sa M. I. par un effet de sa clemence ordinaire a accordé sa protection aux Valaques; ces peuples par un traité se sont soumis de payer tous les mois une somme de cinquante mille florins par forme de tribut, moyennant quoi ils seront en sureté & à l'abri des insultes qu'ils apprehendoient de la part des Turcs; les *Bojars* & autres Habitans de ces Provinces, qui s'étoient refugiez en Transilvanie s'en sont déjà retournés chez eux pour y vivre en repos; ces Provinces ressentiront bientôt la difference qu'il y a entre le Gouverneur juste & doux auquel ils sont soumis, & le joug tirannique que les Turcs leur imposoient.

*La Forteresse de Rinsfeldt conservée au Landgrave de ce nom.*

IX. On a affecté jusques 'ci de publier que le Landgrave de Hesse-Cassel conserveroit par l'entremise de l'Empereur la Forteresse de *Rinsfeldt*, moyennant un équivalent qu'il devoit donner au Landgrave de ce nom; si l'on en croit des

*des Princes* &c. Juin 1717. 419

des avis & des Memoires qui nous ont été envoyez par des gens non suspects, les choses à cet égard sont dans une toute autre disposition. Ces Lettres portent que le Prince Guillaume le jeune de Hesse *Rinsfeldt* doit se rendre au premier jour à Vienne pour faire ses très humbles remercimens à Sa M. I. de ce que elle a interposé si justement son autorité pour obliger le Prince de Hesse - Cassel à évacuer *Rinsfeldt*, qu'il retenoit injustement, ayant même ordonné aux Cercles voisins d'employer toutes leurs forces pour obliger ce Prince à évacuer cette Forteresse, qui s'exécutera aisément, puis que les forces de ce Prince ne consistent qu'en 3000. hommes tant Cavalerie qu'Infanterie, ce qui ne suffit pas pour le maintenir dans ce Post. L'on peut voir par ce qui vient d'être dit, la différence qu'il y a entre les nouvelles qui se débitent à ce sujet : les mêmes Lettres assurent que le Landgrave de Hesse *Reinsfeldt* a obtenu du St. Siege une dispense de se marier, ce qui cause une grande joye à ses Sujets, excepté aux Protestans, qui souhaiteroient fort que les choses restassent dans l'état où elles ont été jusqu'à present.

## A R T I C L E VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le NORD, depuis le mois dernier.*

I. **L**E calme & la tranquillité sont entièrement retablis en Pologne, les affaires de ce Royaume ont pris toute une autre face,

*La Pologne  
entiere-  
ment tran-  
quille.*

&c

& les peuples qui avoient les armes à la main ; prêts à s'égorger les uns les autres , ( après s'être débarassés de cette foule d'étrangers dont ils étoient les innocentes victimes ) commencent à goûter les douceurs du repos , & ressembler entre eux les nœuds de l'amitié , que la discorde ( cette furieuse divinité ) avoit d'esuminis. Le Roi a notifié au Czard de Moscovie l'entier apaisement des troubles de son Royaume ; voici la fidelle traduction d'une Lettre qu'il lui a écrite à ce sujet.

*Lettre du Roi Auguste de Pologne au Czard,*

S I R E ,

*Lettre du  
Roi au  
Czard au  
sujet de la  
Paix.*

LES troubles qui s'étoient glissés & étendus jusqu'à présent dans notre Royaume ayans été à la fin assoupis après plusieurs & pénibles efforts , en conformité des points préliminaires que vôtre Majesté avoit agréés à Dantzich , & la première tranquillité y ayant été rétablie ; Nous avons d'autant moins voulu manquer d'en faire part à V. M. que Nous sommes persuadés que par rapport à son propre intérêt même , elle apprendra sans doute avec plaisir , que les soins que Nous y avons apportés conjointement avec vôtre Majesté , n'ont pas été inutiles ; Nous devons aussi temoigner nôtre satisfaction de la bonne conduite que le Prince *Dobhoruky* Ambassadeur de V. M. à nôtre Cour a reçuë à cette occasion ; & Nous ne sçaurions nous empêcher de lui rendre la justice , qu'en cooperant à l'apaisement desdits troubles il a veillé également & de son mieux ,  
aux

*des Princes &c. Juin 1717. 421*

30 aux intérêts de V. M. & a tâché d'obtenir  
30 le but de ses intentions. C'est pourquoi  
30 Nous avons lieu d'être content de la con-  
30 duite qu'il a tenuë durant cette négociation,  
30 & Nous ne doutons pas que V. M. ne lui  
30 en fasse aussi sentir des marques de sa satis-  
30 faction.

30 Nous esperons après cela que cette tran-  
30 quillité rétablie dans nôtre Royaume sera  
30 d'autant plus durable, que les Etats de la  
30 Republique ont avouïés que ces troubles a-  
30 voient principalement pris leurs origines,  
30 des fausses impressions qu'ils s'étoient faits,  
30 des préjugés qui viennent d'être tout à fait  
30 levées.

30 Nous avons la confiance en V. M. qu'à  
30 l'avenir elle n'ajoutera pareillement aucune  
30 foi aux insinuations mauvaises & mal fon-  
30 dées que les mals intencionnés lui pourroient  
30 faire contre Nous; mais qu'elle contribuera  
30 plutôt en bon voisin & fidele Allié, de son  
30 côté, ce qui pourra servir à la conservation  
30 du repos dans nôtre Royaume; de nôtre  
30 côté Nous ne manquerons pas d'y apporter  
30 deormais tous nos soins comme Nous l'a-  
30 vons fait par le passé. *Signé &c.*

7 II. Sa Majesté Polonoise a profité des heu-  
reux momens que lui laisse la Paix qu'il a don-  
né à ses Sujets, pour aller visiter ses Etats d'Al-  
lemagne; ce Prince étant parti de *Dantzick*  
dans un Yach magnifique, suivi d'une partie  
de sa Cour & de plusieurs Senateurs de Polo-  
gne, est arrivé heureusement à *Dresden*, où  
il étoit attendu avec impatience. S. M. peu  
de jours après son arrivée en cette Ville, en  
partit

*Arrivée du  
Roi de Polo-  
gne en Saxe*

partit pour *Torgaw*, où il rendit visite à la Reine qui y est restée indisposée, & alla de là à *Litembourg* voir Madame l'Electrice Doüairiere sa Mere. La plus grande partie de ses Ministres s'étant rendus à *Leipsich*, ce Prince n'a pas tardé de les y joindre. Il y a apparence que Sa Majesté fera quelque séjour en cette dernière Ville, où le Prince de Radzivil & plusieurs autres grands Seigneurs de Pologne sont venus grossir sa Cour ; Il fait état d'aller ensuite prendre les bains à *Carleebade*, & là se délasser de ses fatigues passées. On lui a fait par tout des receptions magnifiques, & ses Sujets ont témoigné une véritable joye de le recevoir après une si longue absence.

*Troupes  
Moscovites  
different l'é-  
vacuation  
du Mecklem-  
bourg.*

III. Les reste des Troupes Moscovites qui sont restées dans le Mecklembourg, different tant qu'elles peuvent leur départ, elles ont affecté jusques ici de dire qu'elles ne pouvoient le mettre en marche, ni évacuer ce Pais de peur que les Suedois n'y vissent faire une descente elles assuroient, pour donner quelque vraisemblance à leur feinte apprehension, que celles qui s'étoient avancées vers la Pologne, revenoient sur leurs pas pour les soutenir en cas de besoin, & le tout pour avoir occasion de séjourner d'autant plus longtems dans un Pais, où selon toutes les apparences, elles se trouvent bien, puisqu'elles ne veulent pas en sortir. Enfin les prétextes commençans à leur manquer, elles promettent que si-tôt que la Campagne sera en état de leur fournir le fourage necessaire pour la subsistance de leurs chevaux, elles se retireront & évacueront ce Pais; ce sera un grand contentement de la Noblesse & des peuples, qui je crois, sont bien las de voir

voir chez eux de pareils Hôtes. Les derniers avis portent que l'Infanterie doit se rendre au Camp de *Rostoch* pour être à portée de s'embarquer sur les Galeres Moscovites, & que la Cavalerie doit se mettre en marche vers la Pologne.

VI. Le Comte de la Marck Ministre de France auprès de S. M. S., ayant reçu les passeports nécessaires du Roi de Danemarck pour continuer son voyage sûrement, est parti de Hambourg avec une suite de vingt personnes pour aller s'embarquer à *Lubeck*, & de là passer en Suede; comme pour arriver en ce País il est absolument nécessaire qu'il traverse une partie des Etats de Sa Majesté Danoise, & qu'il passe même par Copenhague pour se rendre en Scanie, il n'auroit pû exécuter sa commission sans la permission de ce Prince, qui l'a lui a volontier accordée. Ce Ministre est chargé de travailler à pacifier les troubles du Nord, & de proposer à S. M. S. d'envoyer ses Plenipotentiaires au lieu qui sera marqué, pour traiter de cette grande affaire. Ce Prince ne refusera peut être pas les moyens qu'on lui offre de toutes parts pour sortir avec honneur de l'embaras où il doit se trouver, & dissiper cette nuée d'ennemis qui paroît prête à fondre sur lui.

V. La fermeté que ce Monarque a témoignée jusques ici dans les différentes adversitez qui lui sont arrivées, n'est du tout point ébranlée, réduit à défendre son propre País après avoir fait la loi aux autres dans le cœur de leurs Etats, & environné de redoutables ennemis, acharnez à sa ruine, ce Prince continué à se préparer à la guerre, comme s'il étoit sûr de vain-

*Le Comte de la Marck son départ de Hambourg pour la Suede.*

*Preparatifs du Roi de Suede à Carleskroon.*

vaincre , & ne peut prêter l'oreille à aucunes propositions qui tendent à la paix ; les Puiffances mêmes les plus irréconciliables , font celles avec lesquelles il paroît garder le moins de mefures & de menagemens ; & il femble que le deffein de ce Prince , foit de tout rifquer , & de porter les chofes à l'extrémité , plutôt que de defifter de fes pretentions.

On preffe l'équipement de la Flotte à Carleskroon avec toute la diligence & l'ardeur poffible , le Roi malgré la foibleffe de fa fanté eft toujours dans le deffein de commander fon Armée navale en perfonne. Plufieurs Vaiffeaux qui fe font trouvez les premiers en état , font déjà fortis de ce Port pour aller à la découverte , ils ont parus fur les Côtes de Pommeranie , & des Duchez de Mecklembourg & de Holstein , & ont enlevez tous les Bâtimens qu'ils ont trouvé fur leurs routes.

Les grands preparatifs que Sa M. S. eft obligée de faire , lui ont fait abandonner le deffein qu'il avoit fur la Norwege , ainfi on n'y craint plus l'irruption dont elle étoit menacée de la part des Suedois.

*Etat ou  
Suede est  
uite.*

VI La guerre a reduit ce Royaume dans un fi mauvais état , que la culture des terres eft tout-à fait abandonnée , la mortalité qui s'est mis dans le bétail faute de fourage , ne contribü pas peu à ce defordre ; joint à cela que la Campagne eft prefque deferte par l'enlevement que l'on a fait fans diftinction de tous les jeunes garçons propres à porter les armes , pour être employez à la défenfe du Pays. Ceux qui habitent les Villes ne font pas plus heureux , les Impôts font exceffifs , & la défenfe qu'a faite Sa M. S. de commercer en aucune façon avec  
fes

les voisins . empêche & ruine si fort le commerce que personne ne travaille , & par conséquent ne peut gagner de quoi subsister.

VII. Les nouvelles ont varié long-tems sur le parti que prendroit ce Monarque touchant l'emprisonnement de son Ministre en Angleterre ; enfin on apprend que ce Prince , après bien des sollicitations , n'a voulu s'expliquer en aucune façon sur ce sujet , & pour toute réponse a fait mettre aux arrêts Mr. Jakson Ministre du Roi de la Grande Bretagne , & ordonné que ses papiers fussent saisis.

S. M. S. n'a rendu aucune raison de ce qui l'a obligé à user de cette reprefaille ; à l'égard du Roi de la Grande Bretagne , ( si ce que l'on a débité dans l'Europe touchant la conspiration qu'avoient formé , dit-on , les Baron , de Gorts & Comte de Gilembourg , est véritable ) quel autre parti pouvoit prendre ce Monarque , que de s'assurer de la personne de ces Ministres , pour tâcher d'éclaircir & d'approfondir une affaire de cette conséquence ?

C'est une espece de mystere de la part de la Suede que l'on ne peut penetrer par le peu de part que S. M. S. a affecté de prendre jusques à present à ce qui s'est passé.

VIII. La Flotte de la Grande Bretagne , après avoir heureusement passé le *Sund* est arrivée en Dannemarck , & a mouillé dans la Rade de *Copenhague* ; elle est composée de vingt six Vaisseaux de guerre , trois Brûlots , & cinq autres Bâtimens. L'Amiral *Bing* qui la commande ayant mis pied à terre avec tous les hauts Officiers , a été admis à l'Audiance du Roi , qui lui a fait un très favorable accueil , il a depuis paru tous les jours à la Cour , & a eu l'honneur

*Ministre  
d'Angleterre  
arrêté en  
Suede.*

*Arrivée de  
la Flotte de  
la Grande  
Bretagne en  
Danne-  
marck.*

l'honneur de manger souvent a la table du Roi. Dans la dernière Conférence qu'il a eu avec Sa M. D. il lui a communiqué un ordre du Roi d'Angleterre pour déclarer la guerre à la Suede. On a cependant surcis a le rendre public jusqu'à que l'on soit plus particulièrement informé du parti que prendra S. M. S. en attendant les Vaisseaux Anglois agiront conjointement avec la Flotte Danoise comme Auxiliaires. S. M. a été traitée splendidement par ce General à bord du Vaisseau qu'il monte ; & on attend que le vent favorable pour aller chercher les Suedois & les combattre s'il est possible ; ce sera l'Amiral Gudenleew qui commandera l'Armée en Chef, aussi bien les Anglois que les Danois ; ainsi nous voilà à la veille de voir de grands événemens, si le Roi de Suede n'incline pas à la Paix, avant l'ouverture de la Campagne, & si les Alliez du Nord agissent avec toute la vigueur que promet leurs grands préparatifs.

## ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable dans la GRANDE-BRETAGNE depuis le mois dernier.*

¶ Le Comte de Gylemborg transféré à Plymouth.

I. **L**E Comte de Gylemborg Envoyé de Suede auprès de Sa M. le Roi de la Grande Bretagne, qui a été arrêté pour les raisons énoncées dans le precedent Journal, a été transféré à Plymouth, & mis dans la Citadelle de cette Ville; le Roi lui a accordé trois cens livres sterlings pour son voyage, & cent

par

par mois pour sa subsistance. Le Baron de Goorts qui est aussi aux arrêts à *Arnhem*, recevra une pareille somme pour son entretien pendant tout le tems qu'il sera atrété. Les *Yachs* le *Guillaume* & le *Fubbs* qui sont aux *Dunes*, doivent passer en Hollande pour le transporter à Londres, avec tous ceux qui sont complices du fait dont il est accusé, pour être mis en sureté jusques à ce que cette affaire soit terminée.

II. Le Parlement continué toujours ses séances, & travaille sans relâche à ce qui concerne le soulagement des peuples, & la liquidation des dettes de l'Etat : le détail de toutes ces choses ne regarde directement que la Nation, & par conséquent interessé peu le reste de l'Europe ; ainsi nous ne parlerons que des subsides qui ont été accordées au Roi pour différentes causes, outre ceux qu'il a déjà reçû ci-devant. Mr. *Farrer* ayant fait rapport des résolutions qui avoient été prises à ce sujet, il fut dit que l'on accorderoit à Sa M. 85000. livres Sterlings pour les Officiers à demi paye, 26894. pour les Compagnies d'Invalides, 3551. pour la Garnison de Gibraltar, 24188. pour rendre complete la paye des six Bataillons de Munster & de Saxe-Gotha, 4131. pour les Officiers Generaux, leurs Aides de Camp, & Majors de Brigade, 1000. pour les Fourages, provisions extraordinaires, Chariots, & autres dépenses pour les Troupes qui sont à la poursuite des Rebelles, 10000. pour remplacer pareille somme tirée des revenus apropiiez dans le Nord de la Grande Bretagne par le Duc d'Argile, 1175. pour payer les Compagnies indépendantes, 1206. pour payer les

*Nouveaux  
subsides  
accordés au  
Roi.*

Officiers, & quarante cinq hommes pris pour renforcer la Garnison d'Edimbourg, 3775. pour la subsistance des Rebelles prisonniers pris à Preston, & 736. pour ceux qui sont à Glasgow.

III. Quelques jours après Mr. le Secretaire d'Etat Stanhope remit encore à la Chambre un Message signé du Roi, conçu en ces termes,

## GEORGE ROI.

*Nouvelle demande du Roi au Parlement à lui accordée.*

» SA Majesté desirant sur toutes choses non  
 » seulement d'asseurer ses Royaumes contre  
 » le danger present dont ils sont menacés par la  
 » Suede, mais aussi de prévenir autant qu'il  
 » est possible de pareilles craintes à l'avenir, ju-  
 » ge qu'il est necessaire de concerter de bonne  
 » heure telles mesures avec d'autres Princes &  
 » Etats qui puissent contribuer le plus efficace-  
 » ment à cette fin ; & comme il faudra faire  
 » quelques dépenses pour cela, Sa M. espere  
 » que ses fideles Communes voudront bien par  
 » leurs assistances dans cette presente conjonc-  
 » ture la mettre en état de faire bons tels en-  
 » gagemens qui pourront délivrer son peuple  
 » de toutes apprehensions, & dépenses à l'ave-  
 » nir pour ce sujet, &c.

» Cette demande de S. M. causa de grands  
 débats entre les Membres du Parlement, le  
 parti des *Torris* se recria fort contre, & dit que  
 ce n'étoit pas » l'usage Parlementaire d'ac-  
 » corder aucun subside sans en scavoir aupara-  
 » le sujet qu'il falloit être informé entre autres  
 » quelles nouvelles alliances on parloit de faire,  
 » & avec qui ; que pour cet effet on devoit  
 supplier

supplier le Roi par une adresse ; de donner  
connoissance à la Chambre des Traités , &  
alliances qu'il jugeroit à propos de faire ; &  
qu'il seroit assez à tems d'accorder à S. M.  
un subside à la prochaine scéance du Parle-  
ment pour faire bon ces Traitez ; que la  
Nation n'avoit aucun demeslé avec la Suede ;  
que si le Roi avoit quelque differend avec ce  
Prince comme Electeur d'Hanover , c'étoit  
à S. M. à faire toute la dépense pour soutenir  
ses droits , conformément à l'Acte du  
Parlement qui appelle S. M. à la succession  
à la Couronne , par lequel il est expressément  
porté , que s'il arrivoit quelque differend  
au sujet des Dominations de S. M. en Alle-  
magne , la Nation ne seroit pas obligée d'y  
prendre aucune part ; que d'ailleurs elle n'a-  
voit rien à craindre de la part des Suedois ;  
ayant une Armée de trente deux mille hom-  
mes sur pied , & une bonne Flotte en mer ;  
capable de détruire celle des Suedois en cas  
qu'ils voulussent entreprendre quelque chose ;  
qu'ainsi la Nation ne devoit accorder aucune  
somme à S. M. pour cela.

Mais Mr. de Stanhope & autres attachés aux  
intérêts du Roi ayant pris la parole représen-  
terent.

Que le Parlement avoit bien accordé ci-  
devant des deniers à la Couronne pour être  
distribués à divers Princes d'Allemagne avant  
la fameuse bataille de Hoochstedt ; que la  
situation presente des affaires demandoit le  
secret , que selon toutes apparences le Roi  
de Suede étoit soutenu sous main , puisqu'il  
ne manquoit pas d'argent pour l'exécution  
de

20 de ses desseins ; que ce seroit moins de dés-  
 20 penfes pour la Nation Britannique de pren-  
 20 dre à son service des Troupes étrangères pour  
 20 agir contre les Suedois ; que le dessein étoit  
 20 d'obliger par là le Roi de Suede à donner les  
 20 mains à une bonne Paix avant la fin de cette  
 20 année , & à prévenir desormais toute crain-  
 20 te de ce côté là ; que ce seroit l'unique moy-  
 20 en de reduire l'Armée qu'on est obligé de  
 20 tenir sur pied , & d'acquitter partie des det-  
 20 tes de la Nation ; que la somme dont le  
 20 Roi auroit besoin pour l'exécution de ce des-  
 20 sein ne monteroit pas à trois cens mille liv.  
 20 Sterlings ; que de cette maniere on seroit  
 20 une puissante diversion aux Suedois , &  
 20 qu'on prévieroit la guerre dont on est me-  
 20 nacé.

Enfin après plusieurs contestations l'affaire  
 passa à la pluralité des 153. voix contre 132.  
 & il fut resolu que l'on accorderoit au Roi la  
 somme de 250000. liv. Sterlings, pour mettre  
 en état S. de concerter de justes mesures avec  
 les Princes & Etats étrangers pour prévenir le  
 dessein des Suedois.

*Change-  
 mens dans  
 les Charges  
 en Angle-  
 terre.*

IV. Toutes ces contestations entre les Sujets  
 produisent de grands changemens dans les Char-  
 ges ; la plus part de ceux dont les avis & les  
 remontrances n'ont pas été suivis & écoutés ,  
 se sont demis de leur emplois , & se sont reti-  
 rés, le nombre est si grand que difficilement  
 peut il trouver place dans cet article , & les nou-  
 velles publiques en font en détail circonstancié  
 qu'il est inutile de les mettre ici. Ceux qui  
 seront surpris de voir tant de contrarietez par-  
 mi cette Nation , n'ont qu'à faire attention ,  
 qu'elle

*des Princes &c. Juin 1717.* 431

qu'elle est divisée en deux partis extrêmement opposés, qui ne cherchent qu'à se supplanter l'un l'autre, & que les Anglois n'ont pas de plus grands ennemis que les Anglois mêmes. Fatal aveuglement dans des peuples qui devoient être les plus heureux de l'Europe. Qu'ils s'en prennent à eux-mêmes s'ils ne goûtent pas toutes les douceurs qu'on a cherché à leur procurer par la sagesse des loix établies en ce Pais-là.

V. On a pû voir dans le precedent Journal page 373. copie d'un Memoire qui fut présenté au Roi de la Grande Bretagne par le Sr. Wesselowski de la part de S. M. Cz. par lequel ce Prince faisoit voir le peu de part qu'il avoit au complot des Ministres Suedois, & combien étoient fausses les idées que l'on avoit voulu donner au public de sa conduite à l'égard du Roi d'Angleterre. Voici la réponse du Roi George à ce Memoire, que les curieux ne feront pas fâchés de lire, & que je suis obligé d'insérer ici pour la fidelité de l'histoire du tems.

*Réponse au  
Memoire  
du Sr. Wesselowski.*

*Réponse faite de la part de Sa Majesté Britannique au Memoire donné de la part de S. M. Cz. par Mr. de Wesselowski, son Secrétaire à la Cour de la Grande Bretagne.*

SA Majesté a ordonné qu'on repondit au Memoire qui lui a été présenté de la part de S. M. Cz. que les assurances qu'il contient de la maniere obligeante dont le Czar veut bien s'intéresser à la découverte de la conspiration des Ministres Suedois, & de la disposition où il est,

de vivre avec S. M. dans la même amitié & confiance que par le passé, lui ont été très agréables. Le Roi souhaite que Mr. Wesselowski en fasse de sa part des remerciemens à S. M. Cz. en l'assurant que de son côté il est prêt à y répondre d'une manière dont Elle aura lieu d'être satisfaite.

Le Roi n'a point oublié les bons sentimens que le Czar a fait paroître pour lui avant & depuis son avènement à la Couronne de la Grande Bretagne ; mais comme rien n'est plus capable de donner atteinte à cette bonne intelligence, que le séjour des Troupes Moscovites dans l'Empire, S. M. demeure d'accord, qu'Elle a fait agir à la Cour Imperiale, & auprès des Rois de Dannemarck & de Prusse, pour qu'ils concourussent avec Elle à persuader S. M. Cz. de retirer ses Troupes.

Il n'a pû se dispenser de faire directement au Czar des représentations, à cause de ses engagements avec Sa M. I. par le rang qu'il tient, tant dans l'Empire, que dans le Cercle de la Basse Saxe, & par le grand intérêt qu'il doit prendre au repos de son voisinage ; Sa Majesté Britannique y a été portée de même, par la considération du préjudice que le séjour des Troupes Moscovites dans l'Empire attire à toute la Ligue du Nord, & à S. M. B. en particulier ; & enfin par le desir sincere qu'Elle a de lever l'obstacle qui détruit toute harmonie & concert entre les Alliez du Nord, & qui s'oppose à cette parfaite intelligence entre Elle & S. M. Cz. si utile au bien public ; S. M. veut donc esperer, que le Czar y fera attention, & que par la prompte retraite de ses Troupes, il mettra les choses sur un tel pied, qu'on puisse  
rester

rester toujours dans une bonne union, étant visible que le séjour des Troupes Moscovites dans l'Empire est directement opposé à toute liaison & à tout concert entre S. M. & le Czar : & que comme ce séjour marque tout autre dessein que celui de vouloir agir contre la Suède, il ne peut que persuader au monde, qu'on laisse les Troupes Moscovites où elles sont, dans des vûes fort différentes de celles qu'ont les Alliez de S. M. Cz. ce qui cause une défiance & un ombrage qui ne peuvent être dissipés que par la retraite desdites Troupes.

Au reste, le Roi est fort éloigné d'avoir le moindre soupçon, que S. M. Cz. soit entrée dans aucun engagement en faveur du *Prétendant*, ni qu'Elle ait eu part aux intrigues des Ministres Suedois ; & pour ce qui regarde le Medecin Areskine, S. M. Cz. pourra facilement comprendre qu'il n'étoit pas possible de supprimer dans les Lettres imprimées les endroits qui le regardent ; le Roi ayant de fortes raisons de communiquer ces Lettres à son Parlement telles qu'on les a trouvées, ce qui est cause, qu'on y a laissé les reflexions odieuses qu'elles contiennent contre quelques uns de nos propres Ministres S. M. a fait paroître dans cette occasion ses égards pour le Czar, puisqu'Elle ne lui a fait faire aucunes plaintes contre ledit Medecin, quoi qu'il y eut de si forts indices contre lui, ce qui fait connoître, que S. M. verra sans aucune peine, que le Czar laisse tomber dans l'oubli l'affaire de ce Medecin.

C'auroit été une grande satisfaction pour le Roi, d'avoir eu une entrevûe avec le Czar à son passage en Hollande ; mais l'indisposition  
de

de S. M. Cz. ne l'ayant pas permis, le Roi auroit vû & écouté avec plaisir Messieurs Kurakin & Tolstoy, s'ils n'étoient arrivé à Vladdinge dans le moment que S. M. alloit s'embarquer ; Et elle ne pouvoit pas retarder son départ , par la necessité où elle étoit de se servir de la Marée.

Sa Majesté n'a point à se reprocher d'avoir fait la moindre démarche pour une Paix particuliere avec la Suede : si le bruit en a couru, ce n'a été que par l'artifice des Ministres Suedois , comme il paroît clairement par la Lettre du Comte de Gyllemborg au Baron de Gortz du 29. Decembre 1716. dans laquelle il avoué sans detour , avoir chargé le Gentilhomme qu'il envoyoit à la Cour du Czar , d'y insinuer, que le Roi George faisoit toutes les offres du monde pour avoir le País de Brême du Roi de Suede, aux dépens du Czar, qui en feroit le sacrifice.

A l'égard de ce que le Comte de Gyllemborg, avance dans quelques unes de ses Lettres touchant la Negociation d'une Paix particuliere entre S. M. Cz. & le Roi de Suede, il n'est pas croyable, comme le Memoire semble l'insinuer, que ce Comte l'ait avancé dans la vûë de broüiller S. M. Cz. avec le Roi, puisque très certainement ledit Comte n'a pas écrit ces Lettres là, dans le dessein qu'elles fussent lûës d'aucun autre, que du Baron de Gortz. Enfin S. M. a toujours été & est encore bien persuadée, qu'un Prince aussi éclairé que le Czar, n'étoit pas capable de se laisser ébloüir par les artifices de ce Baron, ni par les propositions qu'il auroit pû faire d'une Paix separée. Une telle Paix auroit été si préjudiciable

judiciable aux interêts du Czar, & il a toujours donné tant de marques de la fermeté dans la Ligue du Nord, que le Roi n'a jamais été à cet égard dans aucune inquietude, & aussi n'a r'il pas fait témoigner au Czar, qu'il en eût le moindre soupçon.

A l'égard des offres contenuës dans le Memoire, par raport aux Alliances, que S. M. Cz. pourroit faire avec le Roi, elles seront toujours agréablement reçûës, & le Roi y répondra d'une maniere dont S. M. Cz. auralieu d'être contente, pourvû que l'obstacle du sejour des Troupes Moscovites dans l'Empire soit levé. Fait à Londres le 31. Mars 1717.

## A R T I C L E V I I I.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.*

I. **N**OUS inserâmes dans le Journal precedent un Extrait du Traité de l'Alliance défensive entre la France, l'Angleterre, & la Hollande, qui contient huit articles, dans le quatrième il est fait mention d'un Memoire concernant les Ecluses de Mardick, dont nous ne donnâmes pas l'explication, & que nous mettrons ici pour rendre cet article complet.

*Explication de ce qui se doit inserer dans le  
quatrième Article du Traité touchant le  
Canal & les Ecluses de Madryck.*

*Explica-  
tion tou-  
chant le  
Canal de  
Mardyck.*

1. **Q**ue le grand passage de la nouvelle Ecluse de Mardyck qui a quarante-quatre pieds de l'argeur, sera détruit de fond en comble, c'est à dire, en ôtant ses Bajoyets, planchers, busques longrines & traversines, sur toute sa longueur, & en enlevant les portes, dont les bois & la serrure sont desassembled, & tout ceci pourra être employé ailleurs à tels usages que S. M. T. C. jugera à propos, pourvû cependant qu'on ne s'en serve jamais pour aucuns Ports, Havre, ou Ecluse à Dunkerque ou à Mardyck, ou en quelque autre endroit que ce soit, à deux lieues de distance d'aucune de ces deux places; l'intention des deux parties contractantes, & le but qu'on se propose par ce Traité, étant qu'aucun Port, Havre Fortification, Ecluse ou Bassin, ne soient faits ou construits à Dunkerque, à l'Ecluse de Mardyck, ou en quelque autre endroit que ce soit sur l'Estan dans une telle distance sur cette Côte.

2. Que la petite Ecluse restera à l'égard de sa profondeur comme elle est à present, pourvû que sa largeur soit reduite à 16. pieds, c'est à dire, en avançant de dix pieds du côté de l'Occident, le Bajoyet de la Pille, après avoir ôté six pieds de plancher & busques du Radier de toute la longueur du même côté; les quatre pieds du plancher restans, étans nécessaires pour servir de fondement au nouveau  
Bajoyet

Bajoyet ; & comme on doit avancer ledit Bajoyet de dix pieds vers l'Orient, on détruira pareillement dix pieds de la même Pille du côté de l'Occident depuis sa fondation, afin que le present Radier ne puisse jamais servir pour une Ecluse de la largeur de 26. pieds comme celle ci est à present.

3. Les jettées & les fascinages depuis les Dunes ou l'endroit où la Marée monte sur l'Esttran quand elle est la plus haute, jusques à la plus basse Mer, seront rafez de deux côtez le long du nouveau Chenal, par tout au niveau de l'Esttran, les pierres & les fascinages qui sont au dessus de ce Niveau, pourront être emportez & employez à tels usages que S. M. T. C. jugera à propos, pourvû cependant qu'on ne s'en serve pour aucun Port ou Havre à Dunkerque, ou à Mardyck, ou en quelque autre endroit que ce soit, à deux lieuës de distance, d'aucune de ces deux Places, l'intention des parties contractantes étant qu'on ne fera jamais plus de jettées dans cette distance sur aucun endroit de l'Esttran de cette Côte.

4. Il est encore stipulé qu'immediatement après la Ratification du present Traité on employera un nombre suffisant d'ouvriers à la destruction desdites jettées le long du nouveau Chenal, afin qu'elles soient rafees & cet ouvrage accompli dans deux mois après la Ratification; mais comme il a été representé qu'à cause de la saison on ne pourroit jusqu'au Printemps prochain commencer à retrecir le Radier du petit passage, ni détruire le grand Radier, il est accordé que cet ouvrage sera commencé le 25. Mars ou le 5. d'Avril & entierement achevé de  
la

la maniere ci-dessus spécifiée, s'il est possible à la fin du mois de Juin 1717.

5. La demolition des Dignes ou Jettées des deux cotez du vieux Chenal ou Port de Dunkerque, sera entierement achevé par tout au niveau de l'Estran, depuis la plus basse mer jusques en dedans de la Ville de Dunkerque, & s'il reste encore quelque morceau du Fort blanc, & des Châteaux verd & bonne Esperance, ils seront rafez totalement égaux avec l'Estran.

Quand ce Traite sera ratifié, le Roi de la Grande Bretagne, & les Seigneurs Etats Generaux pourront envoyer des Commissaires sur les lieux pour être témoins de l'exécution de cet Article.

» Nous avons signés provisionnellement cet Article, & à condition qu'il soit approuvé par S. M. T. C. S. M. B. & les S. E. G. A. Hemptoncour ce 19. Septembre 1716. Signé, JEBERVILLE TOWNSHEND, ET P. METHWIN.

Il paroît que ce Traité sera exécuté de bonne foi, puisque les derniers avis portent que Mr. le Duc Regent a envoyé de nouveaux ordres pour hâter la démolition commencé des ouvrages du Port de Mardick.

II. Au traité de l'Alliance défensive dont il a été fait ci-devant mention, on a ajouté un Article séparé entre la France & la Hollande, dont voici la teneur.

*Article séparé signé & ratifié entre la France & la Hollande.*

Comme dans l'Article cinq du Traité d'Al-  
liance conclu cejourd'hui entre le S. R.  
T. C. le S. R. de la G. B. & les E. G. on  
est convenu d'une grantie reciproque ; pour  
l'exécution de routes les conventions men-  
tionnés dans le même Article , & ensemble  
pour le maintien & défense de tous les Roy-  
aumes , Provinces , Etats , Droits &c. que  
chacun desdits Alliez respectivement posse-  
dera réellement au tems de la signature de  
cette Alliance , les soussignés Ambassadeurs  
Extraordinaires de S. M. T. C. les Deputez  
& Plenipotentiaires desdits E. G. sont conve-  
nus que sans déroger en aucune maniere à  
l'article premier de ladite Alliance , suivant  
lequel il y aura une Paix inviolable , & une  
étroite Alliance entre leursdites M. & les E.  
G. leurs Etats & Sujets, tant au dedans qu'au  
dehors de l'Europe , la garantie stipulée dans  
l'article cinq du même Traité, n'aura lieu à  
l'égard de S. M. T. C. & les Seigneurs E. G.  
que pour les Etats & possessions qu'ils ont  
respectivement dans l'Europe, ce qui s'en-  
tend aussi des secours stipulés & promis reci-  
proquement dans l'Article six du Traité, les-  
quels secours seront aussi limités dans l'E-  
urope par rapport à S. M. T. C. & les Sei-  
gneurs E. G.

Le present article séparé aura la même  
force que s'il étoit inseré mot pour mot dans  
le Traité , & sera ratifié dans le même temps ;  
que

*Article sé-  
paré entre  
France & la  
Hollande*

» que le Traité & les Ratifications seront pa-  
 » reillement fournies avec celles dudit Traité,  
 » en foi de quoi Nous Plenipotenciaires avons  
 » Signé &c. à la Haye le 4. Janvier 1717.

( L. S. )

*Le Czar  
 passe dans  
 les Pais Bas  
 Autrichi  
 ens & delà  
 en France.*

III. Sa Majesté Czarienne après avoir visité les principales Villes des Provinces Uniës, & vû ce, qu'il y avoit de remarquable, est passé dans les Pais Bas Autrichiens dans le dessein de satisfaire de plus en plus sa curiosité. Son Excellence Mr. le Marquis de Prié si tôt qu'il a aprit son arrivée sur les terres de S. M. I. nomma pour Commissaires le Duc de Holstein Pleum, & le Prince de la Tour Taxis pour l'aller recevoir, & l'accompagner pendant tout le tems qu'il est resté dans ce pais Les receptions qu'on lui a fait dans toutes les Villes, ont été magnifiques, & les peuples ont été charmés de voir ce Monarque si renommé, & qui fait tant de bruit dans l'Europe. Ce Prince après avoir fait quelque séjour dans chacune des plus considerables s'est rendu à Bruxelles, ou son E. Mr. le Marquis de Prié l'a reçû avec toutes les honneurs & la distinction qui lui sont dûs : il prit son logement dans le Palais de Charles-Quint au bout du Parc, qu'on lui avoit fait préparer, & il coucha dans le lit magnifique de ce grand Empereur. Pendant trois jours qu'il a séjourné, il a visité les belles Maisons, les Jardins, & tout ce qu'il y a de curieux dans cette belle & magnifique Ville, où il a été traité splendidement. Sa M. Cz. ensuite est partie pour aller voir le Fort de Mardyck & Dunquerque, & de là aller par Calais à Paris, où il étoit attendu.

La Czatiene son épouse ne l'a pas accompagné, ainsi qu'on l'avoit insinué ; cette Princesse est restée à Amsterdam, d'où elle doit passer à Wesel, où elle séjournera jusqu'au retour du Czar son époux.

## A R T I C L E IX.

*Qui contient la Naissance, le Mariage  
& la Mort, des Princes & autres  
Personnes de distinction.*

I. **L**E deux Mai après midy entre une & deux heures, la Reine de Prusse accoucha heureusement d'un fils, ce Prince paroit fort vigoureux.

*Naissance*

II. Le Duc de Newcastle a épousé Mademoiselle Hariot Godolphin, âgée de 15. ans. Elle est Fille du Comte Godolphin, & petite Fille du Prince & Duc de Malborough ; cette Demoiselle apporte cinquante mille livres sterlings à son époux, le Duc de Malborough y a contribué trente mille livres sterlings, la cérémonie de ce Mariage a été faite par l'Archevêque de Cantorbery.

*Mariage*

III. Mr. Hiacinte Ravechet, ce fameux défenseur des libertés de l'Eglise Gallicane, Syndic de la Sorbonne ; & qui étoit en exil à Rennes en Bretagne pour l'affaire qui se passa il y a quelque tems au sujet de l'apel des quatre Evêques, est mort dans cette Ville le 33 Avril ; ce Docteur a été inhumé avec beaucoup de pompe, & est fort regretté.

*Morts*

L'Infant Don Francisco dont on annonça  
la

La naissance le mois passé est aussi mort, ce jeune Prince sembloit promettre une plus longue vie.

Le Comte de Schonborn qui étoit Commissaire à Francfort de la part de l'Empereur pour prendre connoissance des differends qui regnent depuis si longtems entre le Magistrat de cette Ville & la Bourgeoisie, y mourut le 9. Mai âgé de 76. ans, fort regretté, à cause de son rare mérite.

F I N